

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 11 décembre 1844.

DE LA PÉTITION DES TRAVAILLEURS.

Le parti démocratique était inactif, regardant passer les choses présentes avec quelque insouciance, et attendant quelque incident politique pour agir. Il faut en convenir, le passé justifiait cette inertie; tant d'efforts ont été vains, tant de paroles ont été inutiles, tant d'actes sont restés sans résultats, qu'on pouvait bien se retirer un peu d'une situation dans laquelle on ne pouvait rien de positif. Mais il y a dans le parti démocratique une sève trop féconde pour qu'il puisse ainsi se neutraliser et se contenter de juger les faits. Nous voyons aujourd'hui qu'il veut reprendre sa marche, et que les haltes prolongées ne peuvent lui aller.

Puisqu'il veut marcher, marchons donc; puisqu'il est disposé à faire entendre encore ses plaintes et ses griefs, voyons, pour notre part, les plaintes et les griefs que nous avons à articuler.

Nulle part, en France, les résultats du travail libre n'ont été plus funestes que dans nos contrées; nulle part on n'a vu plus de conflits, plus de coalitions, plus de déplorable luites, et pourtant le mal ne cesse de se produire; les crises, devenues presque périodiques, semblent être une nécessité.

A Lyon, à Rive-de-Gier, à Saint-Etienne, des milliers de travailleurs demandent avec instance qu'on s'occupe de leur sort et que des réglemens les garantissent contre des envahissements cupidés; ils demandent enfin une meilleure organisation industrielle.

Nous ne voulons pas évoquer de trop funèbres souvenirs; mais quand on songe aux répressions violentes qui ont eu lieu dans ces derniers temps à Lyon et à Saint-Etienne, et que rien n'a été fait pour modifier la situation présente, peut-on douter un instant de la nécessité de la changer ou de l'améliorer?

Aussi, avons-nous pu dire que, pour nous, l'enquête sur le sort des travailleurs n'était pas nécessaire; il nous semblait que chacun avait pu juger du parti à prendre dans cette grande question du travail libre ou du travail organisé; il nous semblait encore qu'il y avait lieu d'entrer de suite dans des vues pratiques de réforme industrielle. Sans doute notre position exceptionnelle nous abusait: ce qui est définitivement jugé pour nous ne l'est pas suffisamment pour un grand nombre d'esprits. Peut-être, en reprenant les choses à leur point de départ, ébranlerait-on des convictions mal assises; peut-être aussi gagnerait-on à la cause populaire de nouvelles forces, de nouvelles adhésions. On l'espère ainsi.

Espérons et demandons fortement qu'une enquête se fasse sur la position du travailleur en France; aussi bien, en demandant l'enquête, on la commencera, car, pour la motiver, il faudra des faits, et ces faits sur quoi porteront-ils? Evidemment, sur l'extrême misère d'une portion de nos concitoyens, sur l'état d'ignorance des uns, sur la dégradation morale et physique des autres. Il faudra bien qu'on expose aussi les causes principales des grandes plaies qui rongent notre pays, qu'on examine si les salaires sont suffisants, si

l'introduction des machines ne devrait pas être soumise à certaines conditions préalables de secours pour ceux qu'elles doivent priver de travail; il faudra qu'on voie par quels moyens on pourrait extirper la mendicité, proscrire la débauche patentée; il faudra enfin qu'on se demande si le droit d'association n'est pas un droit nécessaire au bon ordre des sociétés, à leur équitable administration, et si le crédit, qui n'a jusqu'à présent reposé que sur la confiance qu'on a dans des choses, ne pourrait pas s'étendre également aux personnes laborieuses et honnêtes.

Certes, le mal causé par la concurrence illimitée est grand, mais aussi les remèdes se pressent en foule autour de nous. Que faisons-nous pour dégager nos grands centres de leur trop-plein de population? Rien, absolument rien; tout marche au hasard. Nous avons des colonies, nous y envoyons des soldats, mais nous n'y envoyons pas de colons; nous ne faisons pas d'efforts sérieux pour amener l'ordre dans le mouvement industriel.

A chacun son lot dans notre société, selon qu'il est plus heureux, ou plus habile, ou souvent plus fripon. Malheur aux faibles, aux imprévoyants! malheur à ceux qui sont débiles d'esprit ou de corps! c'est à peine si on les plaint. On voit tellement la situation actuelle comme une mêlée dans laquelle il y a des vainqueurs et des vaincus, qu'on ne s'occupe des vaincus que pour les porter à l'hôpital quand ils râlent la mort.

Voilà l'état des choses. Il y a des moyens pour le faire cesser, c'est notre opinion; pourquoi ne les emploie-t-on pas? La raison en est simple. Le gouvernement est entre les mains des forts, et ils s'en servent dans leur intérêt, à ce qu'ils croient du moins. Jusqu'à présent, ils se sont bouché les oreilles pour ne pas entendre les cris et les plaintes des travailleurs; ils détournent la tête pour ne pas voir les grincements de dents, et quand pourtant on les force à s'expliquer, ils répondent par des sarcasmes et par des injures, ou bien ils vous disent dogmatiquement que l'homme est né pour la lutte et pour la souffrance. Pour la lutte, oui; mais pour la souffrance, nous le nions. D'ailleurs, fût-il vrai que l'homme dût souffrir, ne devons-nous pas limiter autant que nous le pouvons l'étendue de la souffrance? Est-ce que notre intelligence ne doit pas nous servir surtout à aplanir les aspérités de la vie?

En présence des maximes de nos hommes d'état et de leurs actes, on a pu avec raison croire qu'il n'y avait plus de discussion à avoir avec eux; on a pu même croire qu'il y avait plus de dignité à se taire qu'à parler encore des souffrances populaires. Nous aurions été complètement de cet avis, si nous n'avions pensé qu'aux hommes qui nous gouvernent, car nous n'attendons rien d'eux; mais l'opinion publique sera là qui mesurera nos paroles et nos griefs, et l'opinion peut tôt ou tard nous amener à avoir raison des conservateurs-bornes. Ils sont bien serrés les uns contre les autres, le ciment qui les fixe au sol est bien solide; mais la goutte d'eau qui mine les plus fortes pierres nous enseigne qu'on peut miner aussi leur ciment, qu'on peut faire brèche dans toutes les forteresses, et

qu'on peut même se faire des partisans jusqu'au milieu de leurs défenseurs. Dès lors, ne nous décourageons pas, d'autant plus que dans le sein de la démocratie il n'y a pas encore lassitude; seulement considérons bien le mouvement que nous allons commencer, afin de le contenir dans des bornes raisonnables et de le diriger avec convenance et maturité. Ce faisant, nous pensons que la pétition des travailleurs sera en elle-même une bonne chose, et que ceux qui y auront donné leur concours auront obéi à une patriotique inspiration.

Voici le texte de la pétition que nous proposons à l'adhésion de ceux de nos concitoyens qui veulent l'amélioration du sort des travailleurs :

PÉTITION DES TRAVAILLEURS.

A MM. les membres de la chambre des députés.

Messieurs,

Le malaise des classes ouvrières n'est que trop établi par les troubles qui éclatent périodiquement sur tous les points de la France.

Maîtres et ouvriers, tous voient leurs intérêts compromis par une concurrence aveugle, autant que par le défaut de débouchés suffisants.

Cet état ne saurait se prolonger plus long-temps sans ruine pour le pays.

Nous invoquons votre initiative. Nous attendons de vous que vous mettiez le gouvernement en demeure de s'occuper du sort des travailleurs, après avoir constaté, PAR UNE ENQUÊTE, les causes et l'étendue de leurs souffrances.

On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* :

« La pétition des travailleurs est accueillie avec la plus vive sympathie par nos concitoyens. Elle compte déjà à Tours plus de neuf cents signatures; et, nous sommes heureux de le déclarer, elles sont dues en même temps aux ouvriers, aux maîtres, et à tous ceux qui, ne souffrant pas pour eux-mêmes, partagent les souffrances des autres.

» A Chinon, à Loches et dans plusieurs villes du département, la pétition rencontre la même faveur.

» Nous signalons avec d'autant plus de plaisir le succès de cette manifestation, qu'elle porte avec elle une haute moralité et qu'il serait impossible d'attester plus dignement la générosité des sentiments de notre contrée. N'y a-t-il pas en effet quelque chose de touchant dans cette réclamation d'une foule d'hommes qui, déposant la force dont ils sont maîtres, demandent justice avec calme, et aussi dans cette association morale d'une foule de citoyens de toutes les conditions, réclamant, les uns contre l'iniquité qui les opprime, les autres, plus heureux, mais s'associant à ces plaintes, guidés par la générosité du cœur?

» Nous sommes loin d'espérer que cette noble émulation civique parvienne à attendre la croûte épaisse qui enduit nos hommes d'état; mais quels effets ne produirait pas le rétablissement de la confiance mutuelle entre les citoyens? Et pendant que nos Machiavels s'épuisent à délier le faisceau, ne serait-il pas admirable qu'en se consultant eux-mêmes, les citoyens sentissent qu'ils sont frères? Que perséneraient alors dans les mains de la nation ceux-là qui, par le mensonge, avaient semé la haine et la peur? »

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 DÉCEMBRE.

UN SOIR D'ORAGE.

(Suite et fin.)

Le lendemain, rien ne vint faire diversion à l'embarras de la situation. Pendant les repas, Léonard et Diana se retrouvaient de chaque côté du vailland. Diana mettait une sorte de coquetterie tendre dans les soins qu'elle lui prodiguait; Léonard semblait faire usage de toutes les ressources de son esprit dans le seul but d'attirer un sourire sur les lèvres de son père; mais lorsque la politesse l'obligeait à adresser un mot à sa femme, soit pour lui offrir quelques mets, soit pour répondre à une question indirecte, il mettait une réserve si glaciale, que la jeune femme se sentait pâlir, et qu'elle ne trouvait plus de voix pour répondre.

Une fois, à la dérobée, elle leva les yeux sur lui. Jamais comme alors elle n'avait remarqué la noblesse de ses traits, leur harmonie, la douceur de son regard, auquel en ce moment une expression mélancolique donnait un charme tout nouveau. Involontairement elle fit remonter sa pensée aux premiers jours de leur union, pendant lesquels elle avait trouvé dans le cœur de son mari tant d'amour, de dévouement, qu'elle avait perdus, hélas! pour en avoir abusé; qu'elle avait lassés par ses caprices et son despotisme irrésistible, et par son goût fatal pour l'indépendance qu'elle avait voulu conserver. Elle avait connu le bonheur, et à vingt ans elle devait y renoncer pour jamais. Tout espoir lui était ravi, car Léonard ne l'aimait plus, sa froideur en était une preuve; pas un geste, pas un regard, pas un mot qui révélèrent un regret du passé; rien qui pût lui faire espérer le pardon alors qu'elle songerait à aller s'humilier devant lui. Elle baissa ses longues paupières pour cacher ses larmes, et à la fin du dîner, étouffant de douleur et de remords, elle sortit de table et courut s'enfermer dans son appartement pour pleurer en liberté.

Le soir, M. de Granville envoya son valet de chambre s'informer si Diana n'était pas indisposée.

La jeune femme essuya ses pleurs, composa son visage et se rendit près de son beau-père. Léonard tenait les journaux.

— Allons, dit M. de Granville, c'est Diana qui chaque soir me faisait la lecture; à ton tour, Léonard. Diana prendra sa tapisserie, et moi je t'écouterai.

Léonard fit un signe d'assentiment, et se plaça près de la table; Diana, penchée sur son ouvrage, le vailland, le sourire aux lèvres, écoutant; c'était là un tableau plein d'intérêt. Avant de commencer sa lecture, le jeune homme contempla un moment et son père et la jeune femme dont la loi allait le séparer. Il aurait dû être ému en regardant son vieux père si heureux entre eux deux. Il aurait dû avoir pitié en voyant cette femme si

belle, si pâle, brisée en quelque sorte par la douleur. On eût dit, en effet, que son regard s'adoucisait; il parut vivement ému. Qui sait si ses bras n'allaient pas s'ouvrir, s'il n'allait pas pardonner?... Mais, à ce moment, il échangea un rapide regard avec son père; Diana, surprise du silence qui se faisait autour d'elle, releva sa tête, et Léonard ouvrit son livre.

Bientôt Diana, absorbée dans ses méditations, perdit le sens de ce qu'on lisait; mais la voix harmonieuse de son mari vibrerait à ses oreilles et à son cœur comme une mélodie jusqu'alors inconnue. Elle sentit en elle une profonde émotion; en ce moment seulement le voile qui obscurcissait sa raison se déchira entièrement. Elle s'avoua tout l'amour qu'elle avait pour son mari, elle reconnut tous ses torts, et elle se demanda si le bonheur ne pouvait plus se ressaisir. Mais, pour un rapprochement, il fallait qu'un des deux fit le premier pas, et elle ne se sentait pas assez de courage pour oser affronter le dédain de Léonard.

Cependant M. de Granville avait fermé les yeux, et son fils lisait toujours. Diana rapprocha sa chaise de la table, comme pour donner plus d'attention à la lecture de son mari; il ne parut pas s'en apercevoir. Elle poussa doucement la lampe vers lui; Léonard n'en demeura pas moins impassible; seulement il tourna la page plus lentement.

— Va toujours, dit M. de Granville, je t'écoute et je t'entends; je ne dors pas, sois tranquille.

Léonard laissa échapper un faible mouvement d'impatience, comme s'il eût préféré voir dormir son père, et il reprit sa lecture d'une voix plus haute et plus précipitée. Alors Diana se leva en silence et alla prendre sur une étagère un verre d'eau sucrée qu'elle prépara et qu'elle posa doucement près de son mari, attention dont elle fut remerciée par un froid salut. Mais enfin cette fois leurs regards s'étaient rencontrés; Léonard avait baissé vivement les siens, et Diana avait peut-être pensé vaguement: S'il n'ose me regarder, c'est qu'il devine ma douleur... c'est qu'il ne peut la supporter... c'est qu'il m'aime encore.

Le lendemain, Léonard devait aller, à vingt kilomètres environ, visiter une propriété qui appartenait à son père, un ancien château perdu dans des bois qu'il fallait traverser pour y arriver. Le fermier demandait des réparations qu'il disait être indispensables, et M. de Granville avait désiré que Léonard allât voir par lui-même ce qu'il y avait à faire. Le jeune homme devait partir après le dîner et aller coucher au château pour tout examiner dans la journée suivante.

— Si je ne craignais de vous contrarier, dit M. de Granville à Diana, tandis que l'on attelait les chevaux à sa lourde berline, je vous prierais d'accompagner mon fils.

— Moi? dit Diana toute tremblante.

— Oui. Je désire depuis long-temps aller passer à ma terre du Sorbet une partie de l'été, vous me direz bien mieux que Léonard si cela est possible; vous verrez, en femme élégante et de bon goût, ce qu'il faut

faire pour rendre tout cela habitable. Qu'en dis-tu Léonard?

— Je vous approuve, mon père, répondit très-froidement celui-ci, et si Madame y consent...

— Du thomement que M. de Granville le désire... balbutia Diana.

Les chevaux étaient attelés. La jeune femme, vêtue d'une robe de mousseline blanche, les pieds enfermés dans de petites bottines de satin de laine, ne prit que le temps de jeter une mantille sur ses épaules, un chapeau de paille sur sa jolie tête, et elle monta dans la voiture qui partit aussitôt.

Mais si la pauvre femme avait espéré quelque chose de ce tête-à-tête forcé, elle dut renoncer promptement à cette dernière illusion. Elle s'était placée dans le fond de la berline, Léonard se mit sur la banquette du devant, au coin opposé, et, les yeux obstinément fixés sur la route, il parut ne pas être disposé à prononcer une seule parole.

Rien n'était plus facile que de faire disparaître la distance, mais Diana ne se sentait pas ce courage. Et puis, se rapprocher de lui, lui parler... et s'il la regardait avec dédain, s'il la repoussait! L'orgueil paraît encore bien haut dans ce jeune cœur, elle en serait morte de honte. Elle demeura donc immobile, dévorant ses larmes qui menaçaient à chaque instant de la trahir.

Les chemins n'étaient pas très-bons, la voiture avançait lentement, et le jour baissait avec d'autant plus de rapidité qu'un gros orage s'élevait au-dessus des bois vers lesquels on se dirigeait. Diana, comme si elle eût voulu s'assurer de l'état du ciel, se glissa en face de son mari, et pencha un peu sa tête à la portière.

— Mon Dieu! dit-elle, est-ce que nous allons avoir de l'orage?

— Je le crains, dit Léonard en interrogeant aussi le ciel.

— Et moi, à qui le tonnerre, surtout en route, cause tant d'effroi!... Léonard ne répondit point.

On entra dans les bois. L'épaisseur des arbres augmentait encore l'obscurité. Enfin, quelques coups de tonnerre se firent entendre, et la pluie commença à tomber avec bruit sur l'épais dôme de verdure. Tous les éléments parurent se déchaîner. La nuit devint tout-à-fait obscure; les éclairs, le tonnerre, la pluie, le vent, tout cela grondait ensemble: c'était à se croire au jugement dernier. Les chevaux refusaient d'avancer, le cocher jurait et criait.

Léonard s'était penché à la portière, et Diana mourait de peur, lorsqu'ils éprouvèrent une violente secousse. Diana jeta un cri.

— Ne craignez rien, dit Léonard en lui prenant la main, c'est l'essieu qui vient de se rompre.

En effet, la voiture ne pouvait plus avancer; le cocher parut à la portière.

— Monsieur, dit-il, le temps s'éclaircit, mais il faut que je retourne sur mes pas pour avoir du monde qui m'aide à relever ma voiture. Si

BERNE. — Sur l'avis qu'il avait reçu que des troubles avaient éclaté dans le canton de Lucerne, sur les frontières du canton de Berne, et que des signaux étaient placés sur des hauteurs pour appeler au secours les cantons primitifs, le gouvernement bernois, dans une séance extraordinaire tenue le 5 à midi, a décidé de réunir immédiatement trois bataillons d'infanterie, trois compagnies de carabiniers, deux compagnies d'artillerie et une compagnie de cavalerie pour les envoyer sur les frontières de Lucerne. Nous apprenons que les troupes bernoises sont parties.

Paris, le 9 décembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est aujourd'hui, à midi, qu'a eu lieu au ministère des finances l'adjudication de l'emprunt de 200 millions autorisé par ordonnance royale du 9 novembre dernier. M. Lacave-Laplagne a ouvert la séance en rappelant cette ordonnance et l'arrêté pris par lui en date du même jour, et il a invité M. le secrétaire-général à donner lecture de ces deux documents.

Après cette lecture, écoutée avec quelque impatience par le public assez nombreux qui se pressait dans l'étroite enceinte où l'adjudication devait se faire, M. le ministre des finances a déposé sur le bureau un paquet cacheté contenant la déclaration signée par lui du minimum auquel les soumissions devaient atteindre pour que l'emprunt fût adjugé, paquet qu'il n'y aurait lieu d'ouvrir que dans le cas où les soumissions présentées n'atteindraient pas ce minimum.

M. Lacave-Laplagne a ensuite invité les personnes qui se proposaient de soumissionner à déposer leur soumission; M. de Rothschild et M. Hottinguer lui ont alors remis un pli cacheté. On avait annoncé depuis vingt-quatre heures un troisième soumissionnaire, et un journal disait même ce matin qu'un troisième cautionnement avait été remis hier soir à la caisse des dépôts et consignations; mais M. de Rothschild et M. Hottinguer se sont seuls présentés.

M. le ministre des finances a ouvert d'abord la soumission de M. de Rothschild. Par cette soumission, MM. de Rothschild frères, banquiers, rue La Fayette, n° 15 bis, et MM. Baudon et Amé de Saint-Didier, receveurs-généraux, offraient de se rendre adjudicataires de l'emprunt de 200 millions au prix de 84 fr. 75 c. pour 3 fr. de rente. Quand ce chiffre a été proclamé, un vif mouvement de surprise a éclaté dans l'assemblée, et beaucoup de personnes semblaient accuser le soumissionnaire de témérité.

La soumission de M. Hottinguer a été ouverte à son tour; elle était présentée au nom de MM. Hottinguer et C^e, Baring frères et C^e, Durand et C^e; l'emprunt y était soumissionné au prix de 83 fr. 95 c., c'est-à-dire 80 c. plus bas que la soumission Rothschild.

M. le ministre des finances a déclaré alors que le chiffre proposé par MM. de Rothschild et par MM. Baudon et de Saint-Didier de passant le minimum fixé par lui et se trouvant supérieur de 80 c. aux offres faites par MM. Hottinguer, Baring et Durand, MM. de Rothschild, Baudon et Amé de Saint-Didier étaient proclamés adjudicataires de l'emprunt de 200 millions en rente de 3 pour 0/0 autorisé par ordonnance royale du 9 novembre dernier.

La séance a été levée à midi et demi, et l'assemblée s'est séparée au milieu d'une assez grande agitation. Les spéculateurs, auxquels M. Hottinguer avait promis une part du gâteau si le gâteau lui était resté, disaient, pour se consoler, que M. de Rothschild avait été bien haut et que son audace pourrait lui coûter cher. Ceux, au contraire, qui avaient intérêt à voir la compagnie Rothschild l'emporter, disaient que, malgré l'élévation de son chiffre, le banquier juif faisait une excellente affaire, attendu qu'il avait déjà le placement de tout son emprunt à 2 0/0 de prime.

Nous sommes très disposés à accepter pour vraie cette dernière opinion, qui confirme tout ce que nous avons dit du profit que l'Etat aurait pu faire et des avantages qui en seraient résultés pour les petits capitalistes s'il leur avait livré lui-même directement les rentes qui vont leur être vendues par MM. de Rothschild et compagnie.

Bulletin de la Bourse de Paris du 9 décembre 1844.

Dans la coulisse, on a fait quelques affaires à 84 f.; mais lorsqu'on a appris que l'emprunt avait été soumissionné à 84 75, le premier cours dans la coulisse a été 85 f., puis on a fait 85 25 et 85 10. Le premier cours au parquet a été 85 15. La rente est montée rapidement à 85 85, puis elle est retombée à 85 45, et elle a fermé au parquet et dans la coulisse à 85 55.

Les affaires en chemins de fer sont très-négligées.

Trois pour cent	83 20	Caisse Lafitte	5080
Quatre pour cent	»	Obligations de Paris	1470
Quatre et demi pour cent	»	Chemins de Saint-Germain	»
Cinq pour cent	121 65	Verrailles, rive droite	455
Trois pour cent belge	»	— rive gauche	330
Quatre et demi pour cent b.	»	Paris à Orléans	1070
Cinq pour cent belge	» 0/0	Paris à Rouen	1027 50
Cinq pour cent romain	101	Rouen au Havre	793 75
Cinq pour cent napolitain	99 50	Avignon à Marseille	930
Cinq pour cent portugais	» 0/0	Strasbourg à Bâle	292 50
Trois pour cent espagnol	» 0/0	Orléans à Bordeaux	630
Deux et demi pour cent hol.	»	Orléans à Vierzon	725
Banque de la France	3260	Amiens à Boulogne	582 50
Comptoir Ganneron	»	Paris à Sceaux	630
Banque belge	»		

L'ordre des avocats à la cour royale de Paris a procédé à l'élection d'un bâtonnier par suite de la démission de M. Chaix-d'Est-ANGE.

	Nombre des votants,	466
	Majorité absolue,	234
Ont obtenu : MM. Duvergier,		191
Gaudry,		156
Baroche,		106
Bethmont,		4
Voix perdues,		10
Au second tour de scrutin :		
	Nombre des votants,	360
	Majorité,	181
Ont obtenu : MM. Duvergier,		186
Gaudry,		114
Baroche,		60

M. Chaix-d'Est-ANGE, bâtonnier sortant, a proclamé le nouveau bâtonnier et a reçu de lui l'accolade.

M. Duvergier a remercié avec effusion les avocats présents, et leur a adressé l'allocution suivante :

Mes chers confrères,
Je vous prie d'agréer l'expression de ma profonde reconnaissance. Je suis d'autant plus touché de l'honneur que je reçois de vous, que je ne me fais pas illusion; je sais me juger, et je comprends combien je dois à votre bienveillance. Le témoignage éclatant d'estime et d'affection que vous venez de me donner m'impose des devoirs que je m'efforcerai de remplir. J'apporterai à leur accomplissement un dévouement sans limites, sans réserves, qui ne reculera devant aucun obstacle, qui ne cédera à aucune considération.

Si des circonstances difficiles se présentent, vous pourrez regretter de n'avoir pas placé à la tête de l'ordre un chef plus capable de défendre vos droits et vos légitimes intérêts; mais vous trouverez, je vous le pro-

metts, dans celui que vous avez choisi une bonne volonté dont vous serez contents. (Applaudissements.)

Voici une nouvelle preuve de la partialité et de la complicité du gouvernement français avec celui de Madrid :

« On nous écrit de Pau, dit la *Sentinelle des Pyrénées*, que le général Ruiz, le colonel Gavila et le commandant Casanova n'ont pas obtenu les passeports qu'ils avaient réclamés pour la Belgique ou l'Angleterre.

» Le ministère a donné l'ordre d'interner M. le maréchal-de-camp Ruiz à Sarrebourg (Meurthe), et MM. Gavila et Casanova à Nevers. Ces trois patriotes espagnols sont partis de Pau jeudi matin pour leurs destinations respectives; ils avaient chacun pour compagnons de route obligés deux gendarmes.

» Ainsi, au mépris des lois de notre pays, de son antique et proverbiale réputation d'hospitalité envers les proscrits de toutes les opinions, le gouvernement français se constitue le guichetier des bourreaux de l'Espagne. Après cela, qu'importe politiquement l'indignation du *Journal des Débats* quand il s'agit d'apprécier la conduite du ministère? Ce n'est qu'une opinion personnelle, honorable pour ce journal, mais à laquelle le ministère ne s'associe nullement, les actes du pouvoir ne le prouvent que trop; ce serait faire le métier de dupe que d'y voir rien de plus. D'ailleurs, ainsi que nous l'écrivait aujourd'hui même un de nos amis politiques parfaitement placé pour le savoir, Narvaez et Martinez de la Rosa ne cessent de répéter à qui veut l'entendre que tout avait été concerté et convenu d'avance avec M. Guizot et les Tuileries. »

On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« A-t-on oublié ces ouvriers errants dont nous avons parlé au commencement de l'hiver dernier, réduits à lacérer leurs passeports pour manger, comme vagabonds, le pain de la détention préventive? Ne se souvient-on pas de cet ouvrier qui avait sous-trait un objet de peu de valeur, et s'était ensuite lui-même dénoncé par besoin? Qui donc, dans notre cité, où tant de mains compatissantes s'ouvrent pour l'aumône, qui donc a oublié ce pauvre ferblantier tombant d'inanition sur le pavé d'une de nos rues, et qui n'a dû qu'à la charité d'un commissaire de police et de quelques jeunes gens généreux de pouvoir atteindre le but de son voyage? qui ne sait encore par cœur les détails du suicide de ce malheureux ouvrier tanneur qui, après avoir vainement frappé à tous les ateliers, après avoir épuisé les ressources de la bourse commune des ouvriers de son état, a été réduit à se pendre pour ne pas mourir de faim? »

» Par combien de souffrances avait-il fallu que ce malheureux passât pour arriver au suicide? L'état de son cadavre l'a montré : un corps amaigri, exténué, hideusement rongé de vermine, voilà le spectacle qui a été offert à l'amphithéâtre de l'hospice. Plus loin, au fond de ce lugubre tableau, se dessine encore la silhouette d'un pendu, sans ressources, sans moyens d'existence! Chargé de famille, et se soustrayant au spectacle des privations de sa famille, cet homme s'était tué en laissant, comme un sarcasme, un morceau de pain à ses côtés! Pour servir de cadre à ces drames navrants, dont nous pourrions aisément multiplier les scènes, n'avons-nous pas à rappeler ces troupes d'ouvriers allant, l'hiver dernier, par vingt, par trente, s'abattre dans les campagnes, chaque dimanche et chaque lundi, pour demander l'aumône! »

Afrique française.

ALGER, le 30 novembre. — L'activité de M. le lieutenant-général de Lamoricière ne se ralentit point; elle est toujours forte, vigilante et intelligente surtout; chaque jour offre un nouvel aliment à cette activité. Le général travaille incessamment et beaucoup avec tous les chefs de service; il s'entoure de tous les renseignements qu'il doit nécessairement éviter tout tâtonnement dans les décisions de détail ou majeures qu'il devra prendre pendant toute la durée de l'absence de M. le maréchal gouverneur-général.

— L'administration va, dit-on, prendre des dispositions afin de loger d'une manière plus convenable les colons arrivant de France. Le dépôt, tel qu'il existe, ressemble à un cabanon, et non à une maison destinée à recevoir des cultivateurs souvent aisés, conduisant une ou plusieurs familles; de là les plaintes, les accusations et le scandale des placements des *fuites*, toutes choses résultant d'un manque d'espace et d'une fréquentation forcée dont ne pouvaient répondre les directeurs accusés à tort de favoriser ces abus.

La direction de l'intérieur a eu tort dans le temps de céder au clergé la plus belle partie de cet établissement pour en faire une église qu'on aurait pu aussi bien établir en tout autre lieu. Nous avons demandé avec instance une organisation nouvelle. La direction de l'intérieur paraît avoir compris l'urgence, car elle va refaire le dépôt; elle va classer les colons par catégories, et désormais la famille sera séparée des célibataires, représentés ordinairement par des gens d'une conduite équivoque, sans justifier l'intérêt que le gouvernement a eu pour eux, et qui s'en montrent presque toujours indignes.

La nouvelle disposition est très-sage et se recommande par une cause de moralité; elle sera complète quand la direction aura établi une ferme préparatoire sur les bases que nous avons détaillées et que nous nous proposons de reproduire dans l'analyse du système que nous avons annoncé. (Toulonnais.)

Cour d'assises du Rhône.

PRÉSIDENCE DE M. JOSSERAND.

Audience du 9 décembre.

La session des assises de décembre s'est ouverte avant-hier dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Six de MM. les jurés n'ont point répondu à l'appel du greffier. MM. Guibian, Sanlaville-Janson et Devillaine ont été excusés comme absents de leur domicile au moment de la notification. MM. Farine et Puy, justifiant d'un certificat régulier de maladie, ont été également dispensés du service pour la présente session. La même mesure a été prise à l'égard de M. Poulet, juge au tribunal de commerce de Villefranche. Aux termes de la loi, il y a incompatibilité entre ses fonctions et celles de juré.

Après les formalités d'usage, une affaire dénuée de tout intérêt est soumise à la cour. Jean-Claude Ferray, jeune homme à peine âgé de 18 ans, comparait comme accusé d'avoir volé avec effraction à son maître une somme d'environ 250 francs.

Dans le courant de l'année dernière, Ferray entra en qualité de garçon de peine au service du sieur Bellemont, confiseur dans la rue Lanterne. A peine ce jeune homme fut-il dans la maison que le propriétaire s'aperçut que de nombreuses soustractions étaient opérées dans le tiroir de sa banque. La clef fut enlevée, mais néanmoins les vols continuèrent jusqu'au jour où Ferray fut surpris en flagrant délit et livré à la justice. Aux débats, l'accusé a confirmé les aveux qu'il avait faits précédemment. Toutefois, il soutenait n'avoir ainsi volé qu'une somme de 36 francs. Le jury, écartant la circonstance aggravante d'effraction, a en outre admis des circonstances atténuantes. La cour a condamné l'accusé à quatre années d'emprisonnement.

M^e de Rossi avait présenté la défense de Ferray.

Audience du 10 décembre.

L'audience est ouverte à neuf heures, comme à l'ordinaire. Après le ti-

rage au sort du jury, M. le président annonce que la séance est remise à midi, à raison de la visite officielle que les autorités constituées doivent faire ce matin au duc et à la duchesse d'Aumale.

A midi, les débats sont repris. Le nommé Pierre Viollon, âgé de vingt-deux ans, ouvrier maçon, est amené devant la cour comme inculpé de vol avec effraction.

Le 27 août dernier, Marie Core, femme de Joseph Viollon, pria son neveu Pierre Viollon de venir le lendemain garder et soigner ses enfants en bas-âge parce qu'elle était obligée de s'absenter. Il fut en effet chez sa tante, et à peine cette dernière était-elle sortie qu'il fractura une armoire et fit main basse sur une bague, des boucles d'oreilles, une somme de 10 francs, plusieurs chemises et divers autres objets de lingerie. Elle porta plainte, et Pierre Viollon fut arrêté; on le trouva nanti d'une partie des objets qu'il avait soustraits. Malgré des preuves de culpabilité si évidentes, l'accusé ne s'est pas moins obstiné dans d'énergiques et inutiles dénégations. Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, Viollon a été condamné à cinq années d'emprisonnement. Sa défense a été présentée par M^e Mazelle.

Chronique.

On se plaint de ce que généralement les cours de la faculté se font à des heures peu convenables pour les gens qui pourraient en profiter.

Le cours d'histoire ne se fait plus qu'une fois par semaine au lieu de deux, et quelquefois même il ne se fait pas du tout; ainsi, à propos du passage du prince, il n'a pas eu lieu. Il nous semble que, dans de semblables cas, il devrait être renvoyé au jour suivant et non être entièrement supprimé.

— Le bal offert par la ville de Lyon dans la salle du Grand-Théâtre éclairée avec goût à M. le duc et M^{me} la duchesse d'Aumale avait réuni une société fort brillante et très-nombreuse. La duchesse d'Aumale est jeune, petite et très-blonde. Des acclamations excessivement modérées ont salué l'arrivée et le départ du prince et de la princesse.

Si l'ordre a régné dans la salle, il n'en a pas été de même dans le vestibule au moment où les invités ont voulu se retirer. Des personnes sont restées depuis onze heures du soir jusqu'à quatre heures du matin sans avoir pu retrouver leurs manteaux ou leurs chapeaux. Beaucoup n'ont eu que la moitié des objets qu'ils avaient confiés au vestiaire; d'autres, plus sages ou plus imprudents, sont partis sans coiffure. Ce matin on continue encore la distribution des objets qui n'ont pu être reconnus ou distribués.

— La précocité et la rigueur de l'hiver ne se sont pas seulement fait ressentir dans nos départements de l'Est; nous apprenons que, dans la nuit du 6 au 8, à Turin, le thermomètre est descendu à 19 degrés centigrades au-dessous de zéro. C'est là un fait exceptionnel et digne de remarque, surtout à cause des conditions thermiques assez favorables dans lesquelles cette ville se trouve placée. Dans le Nord, en Russie, en Allemagne, etc., le froid est extraordinairement intense. On espère cependant que cette température anormale ne se maintiendra pas.

— Le 10 de ce mois, un individu s'est présenté chez un changeur de monnaies de la place de la Préfecture pour faire convertir un billet de banque en argent; il a demandé s'il lui fallait décliner son nom, et, sur la réponse négative du changeur, le même individu a présenté un billet à ordre pour le faire escompter, croyant sans doute qu'il était de même nature que le premier. Le changeur, pensant que ces valeurs pouvaient provenir de quelque vol, a fait prévenir le commissaire de police de son quartier, qui s'est nanti des deux billets, après avoir reconnu qu'ils étaient préalablement renfermés dans un portefeuille qu'il présumait avoir été volé.

— Hier, un individu, passant par la rue Bourchanin, a détaché une veste de la montre d'un marchand d'habits et s'est enfui. On a aussitôt crié : *Au voleur!* Ce dernier a aussitôt laissé tomber l'objet dérobé et a redoublé de vitesse. On n'a pu s'emparer de lui.

— M. et M^{me} la duchesse d'Aumale sont partis ce matin à neuf heures. Ainsi, la revue des troupes qui devait avoir lieu dans la matinée sur la place Bellecour a été contremandée.

— On donnera samedi au théâtre des Célestins une représentation extraordinaire au bénéfice de M. Pougny, artiste de mérite et régisseur du Grand-Théâtre. Nous ferons connaître dans un prochain numéro le programme, qui promet de l'attrait.

— Dimanche au soir, des voleurs se sont introduits dans une écurie de la Guillotière où se trouvaient des chevaux de dragons en séjour et en ont enlevé cinq. Ces chevaux, comme tous ceux de l'armée, sont marqués de numéros qui les feront reconnaître et faciliteront l'arrestation des coupables.

Spectacles du 11 décembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

CELESTINS. — 1^o La Terrasse de Fourvières, prologue. — 2^o Le Diable à Lyon.

Nouvelles diverses.

On reçoit de Papeiti les détails suivants sur le naufrage du *Bourbonnais* :

« Le *Bourbonnais*, trois-mâts français, venant de Valparaiso, capitaine Wetzel, impatientement attendu dans la colonie, où il devait apporter trois cents tonneaux de charbon, cent tonneaux de planches et divers approvisionnements, tels que farine, vins, salaisons, fut aperçu le 27 mai, arrivant du nord sous toutes voiles.

» Ce navire avait passé par le nord des Pomotous, et sa traversée avait été retardée par de continuelles petites brises. Il reçut le même soir à son bord pour pilote le nommé Joseph Lucas. La journée était déjà fort avancée. On attendit au lendemain pour se diriger sur l'entré.

» Ce fut vers dix heures du matin que le *Bourbonnais* donna dans la passe. Le pilote dirigea la route vers le milieu, et, sur la demande du capitaine, il répondit que la passe était parfaitement libre d'une ligne de brisants à l'autre. Bientôt le navire, courant sous toutes ses voiles avec une jolie brise large, donna sur le banc. Après avoir franchi une nouvelle passe, il s'arrêta tout-à-fait, retenu par son gouvernail et l'arrière de sa quille, le flanc de tribord appuyé sur les coraux.

» Toutes les embarcations de la rade coururent immédiatement à son secours. Les voiles furent carguées, serrées, et les mâts de perroquet dépassés. Une ancre fut aussi éloignée.

» A onze heures, le *Phaéton* reçut l'ordre de chauffer et de retirer le *Bourbonnais* de cette position très-critique. En moins de deux heures le *Phaéton* était mouillé près de lui, lui envoyant deux fortes remorques. Le premier essai tenté pour le retirer parvint à le faire avancer de trois ou quatre mètres, de sorte qu'il n'était plus retenu que par le gouvernail et l'étambot. Au milieu des fortes secousses que le navire éprouvait, le gouvernail se démonta et défonça une partie de l'arcasse. Une des remorques cassa aussi. Le *Phaéton*, poussé par la brise et le courant, ne pouvant gouverner, mouilla à très-petite distance des récifs du sud, puis revint se remettre par le travers du *Bourbonnais*.

» A bord de ce navire, tous les poids disponibles étaient transportés sur l'avant, afin de soulager l'arrière, et ce mouvement, alors nécessaire, devait plus tard précipiter une funeste catastrophe. Les remorques convenablement reprises, le *Phaéton*, avec toute sa vapeur, parvint enfin à retirer le *Bourbonnais*, à bord duquel, dans ce moment de trouble, et pour arrêter l'air acquis par le navire et qui le poussait sur les récifs, on mouilla une ancre sans d'avance prévenir le remorqueur. Une perte de temps irréparable s'ensuivit pour la lever, et dans le même moment s'éleva ce cri terrible : « Le navire coule ! »

» L'eau se précipitait par l'arceau défoncé, et venait charger l'avant, qui plongeait à chaque instant davantage. Ce malheureux navire, privé de gouvernail, insensible à ses voiles de l'avant, entraînait dans une fausse direction le *Phaéton*, qui se vit obligé, pour sa propre sûreté, de crier de couper les remorques. Une seule ressource restait : appareiller les voiles et mettre le navire à la côte la plus proche. Tout fut tenté, mais il était trop tard. Le navire n'obéissait plus à rien ; l'eau était déjà montée à trois pieds sur le pont. On l'évacua ; le capitaine et le pilote restèrent les derniers.

» Deux minutes après, on vit l'eau se précipiter par-dessus les lisses de l'avant, puis le navire s'enfonça avec une effrayante rapidité. Le pavillon national s'agitait un instant, disparut le dernier. Tout était fini.

» C'est uniquement par la faute du pilote que ce navire est perdu. Cet homme avait été présenté à M. le gouverneur comme capable ; on l'avait trompé : il n'était propre à rien moins qu'à ce métier. Il a perdu le *Bourbonnais* par le plus beau temps et la plus belle mer du monde.

— Le feu a pris dans les magasins d'un ébéniste de la rue Cadet, à Paris. Les pompiers, la garde nationale de service dans les environs et un bon nombre de citoyens sont accourus. Pour isoler l'incendie, et pendant que les pompes jouaient, un détachement de pompiers s'est mis en devoir de démolir un mur ; mais, pendant ce temps, un autre mur supérieur, manquant, à ce qu'il paraît, de point d'appui, s'est écroulé sur un grand nombre de travailleurs. Quatre pompiers, entre autres, ont été atteints ; l'un d'eux a été tué sur le coup ; les trois autres étaient dans un état qui laissait peu d'espoir, au dire des médecins. Il certain que d'autres victimes ont été faites, et on parlait de dix-huit à vingt personnes tuées ou blessées. Nous espérons encore qu'il y a exagération dans ce chiffre, qu'on n'a pu déterminer d'une manière exacte au milieu du tumulte et des cris occasionnés par ce sinistre.

— Un vol, avec tentative d'incendie, a été commis le 3 du courant, dans la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône), au préjudice du sieur Lazard, dentiste ambulatoire, domicilié à Tourtour (Var), et logé dans une auberge du faubourg. Une somme d'environ 110 à 112 fr. et deux montres en or ont été soustraites à son préjudice. L'auteur de ce vol est parfaitement connu : c'est le domestique du sieur Lazard, le nommé Jérôme dit *Monfils*, né à la Guadeloupe, qui s'en est rendu coupable. Celui-ci, profitant de l'absence de son maître, brisa une malle qui contenait les divers objets volés, la plaça ensuite sous le lit auquel il mit le feu, sans doute pour faire disparaître la trace du vol ; mais, surpris dans la perpétration de cet acte criminel, il n'eut que le temps de s'enfuir précipitamment, emportant pourtant les objets volés. Des recherches ont été faites immédiatement, mais elles ont été infructueuses jusqu'à ce jour.

— M. le juge de paix du 2^e arrondissement de Paris a prononcé le 6 sa sentence relative au péage des ponts. Il s'est déclaré incompé-

tent, attendu que le fond du procès soulève une question administrative qui ne rentre pas dans les attributions d'un juge de paix.

— Le gouvernement de Buenos-Ayres a ouvert la navigation de la rivière Parana aux navires portant pavillon buenos-ayrien, moyennant caution, pour garantir qu'ils ne toucheront à aucun port de la province de Corrientes.

— La frégate *la Belle-Poule* est sortie des chantiers de Cherbourg entièrement radoubée. On travaille encore à ses emménagements ; dans quelques jours elle sera en état de reprendre la mer. On croit qu'elle ira dans l'Océan Pacifique porter des dépêches à M. le contre-amiral Hamelin.

— L'affaire Blétry vient d'être renvoyée à la session de la cour d'assises de Colmar du mois de mars 1845. Les défenseurs des accusés avaient demandé cette nouvelle prorogation, se fondant sur ce que l'instruction ne peut pas être considérée comme terminée. De nombreux incidents paraissent en effet compliquer chaque jour la procédure. L'ordonnance de renvoi a été signée le 2 décembre par M. le président.

— La compagnie de voltigeurs du bataillon d'infanterie de marine stationnée à Cherbourg, commandée par M. le capitaine Macé, vient de recevoir l'ordre de partir pour aller tenir garnison dans nos établissements de l'Océanie. Elle doit s'embarquer un de ces jours pour Brest, d'où elle sera transportée au lieu de sa nouvelle destination.

— Le général Sercognani, ancien officier de l'armée de Napoléon, qui a fait les campagnes d'Italie, d'Espagne et de Russie, et qui, à l'époque de la révolution de 1831, marcha sur Rome à la tête des patriotes italiens, vient de mourir à Versailles, après une longue et douloureuse maladie.

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.

C'est pour la seconde fois, en moins de huit jours, que la *Gazette de Madrid* annonce que des exécutions politiques ont eu lieu à Logrono. Ces sortes d'avis semblent stéréotypés dans les colonnes de la feuille officielle ; nous copions :

« Le capitaine-général de Burgos m'informe par sa dépêche du 1^{er} de ce mois, et d'après un rapport du commandant-général de Logrono en date du 30 novembre, que le même jour, à sept heures du matin, l'on a passé par les armes D. Feliciano Zurbano, fils du *cabecilla*, D. José Baitanas, son secrétaire, et D. Francisco Hervias, habitant d'Escaray, lesquels, après informations prises, ont été reconnus appartenir à la classe des prisonniers et non à celle des présentés volontairement. »

Ce bulletin lugubre est précédé d'une lettre écrite par le général Narvaez au capitaine-général de Burgos ; elle a pour objet d'adresser des félicitations aux chefs, officiers et soldats de toutes armes qui ont concouru soit à la défaite de la colonne de Zurbano, soit à l'arrestation de ceux des insurgés qui viennent d'être si impitoyablement massacrés à Logrono.

L'*Eco del Comercio* assure que la métairie que Zurbano possède aux environs de Logrono a été détruite de fond en comble, le mobilier livré aux flammes et tous les troupeaux égorgés. Si ce fait est exact, il couronne dignement l'œuvre de cette coterie qui, par une amère dérision, a pris en Espagne la qualification perfide et mensongère de parti modéré.

— La discussion sur le projet de réforme de la constitution tou-

che à son terme. Dans la séance du 3, le congrès a voté les articles relatifs aux députations provinciales et aux municipalités, sans autres modifications importantes que celles proposées par M. Gutierrez de los Rios et Perpina, et d'après lesquelles ces corporations seront nommées par les électeurs que la loi investira de ce droit.

Dans la même séance, le général Narvaez a présenté un projet de loi pour que le gouvernement soit autorisé à accorder des pensions et des secours aux familles des officiers et des soldats qui ont péri pendant la dernière insurrection.

— Il paraît que les réacteurs de Madrid choisissent de préférence pour leurs victimes tout ce que le parti progressiste compte d'hommes vertueux et honorables. Nous avons parlé de l'arrestation de M. de Gamboa ; maintenant nous apprenons qu'une semblable mesure avait été ordonnée à l'égard du général Castaneda, officier d'un mérite distingué, et qui, par ses qualités privées, avait vu se rattacher l'affection de tous les habitants de la province de Santander.

Vivant depuis quelque temps dans une complète solitude, étranger à tout ce qui se faisait autour de lui, le général Castaneda pouvait se croire à l'abri des persécutions du pouvoir ; mais il n'en a pas été ainsi, et ce militaire, pour ne pas subir une détention préventive, a dû se résigner à prendre la fuite lorsqu'on est venu pour s'emparer de sa personne.

Un avocat de Burgos, M. J. Diez Oyuelos, a été arrêté et transféré à Logrono pour cause de suspicion politique.

— Le général Villalonga a pris définitivement possession du commandement supérieur de la province de Burgos, en remplacement du général Bayona, destitué.

— Le conseil de guerre séant à Madrid s'est encore réuni le 2 de ce mois à l'effet d'examiner l'affaire du colonel Rengifo et de ceux qui, comme lui, sont accusés d'avoir ourdi des complots contre l'Etat et cherché à fomenter la sédition parmi les troupes de la garnison de cette capitale. Le conseil était présidé par le général Cordova, gouverneur de la place ; six capitaines pris dans les régiments de la Princesse, de San Fernando et de Galice remplissaient les fonctions de juges. La lecture des pièces du procès a été faite par le capitaine rapporteur ; cette lecture a exigé une séance tout entière. S'il fallait ajouter foi à l'acte d'accusation, les accusés comptaient au nombre de leurs complices les généraux San Miguel et Zurbano, l'entrepreneur Cordero et son fils ; ces deux derniers en qualité de bailleurs de fonds. A la date du 3, le conseil n'avait pas encore rendu son arrêt ; mais on s'attendait généralement à Madrid à ce que les juges, interprètes fidèles des intentions du pouvoir, rendraient un verdict de culpabilité contre les prévenus.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend toujours par boîtes de 63 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16 ; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins ; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36 ; à Mâcon, MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIN, Grande-Rue, 1.

THEATRE DE LA GALERIE DE L'ARGUE. SPECTACLE DES SINGES.

Jeudi, relâche.
Dimanche 15 courant, il y aura une brillante représentation pour la clôture définitive.

ARITHMETIQUE RAISONNÉE,

BASÉE SUR LE SYSTÈME MÉTRIQUE,

Par M. F. REYNAUD, auteur de la Grammaire méthodique et complète.

(Volume in-12 de 142 pages.)

Cet ouvrage, d'une clarté et d'une précision admirables, où se trouvent, par demandes et réponses, les définitions, les procédés, la démonstration et la preuve de toutes les opérations de l'arithmétique avec les problèmes qui conviennent à chacune, a déjà été adopté par plusieurs maisons d'éducation, encore qu'il n'ait paru que depuis un mois.

A Lyon, chez MM. Périsse frères, rue Mercière, 55, et à Paris, rue du Pot-de-Fer-Saint Joseph, 8. (1462)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n^o 1.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi quatorze décembre 1844, à dix heures du matin, sur la grande place du Marché, à la Croix-Rousse, il sera, par le ministère d'un commissaire priseur, procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en métiers pour la fabrication des étoffes de soie, rouet à canettes, poêle en fonte et ses cornets en tôle, horloge, table, chaises, commode, lits, balance, batterie de cuisine, etc. (5860)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Broches, n^o 5, à la Guillotière.

VENTES JUDICIAIRES,

Le vendredi treize décembre 1844, à dix heures du matin, à la Guillotière, place du Pont, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de forge, soufflet, enclumes, outils de forgeron et de charbon, et autres objets, au comptant. (4552)

Même étude.

Le vendredi treize décembre 1844, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente de tables, chaises, glace, établis, chevaux, divers outils à l'usage de peintre, une petite charrette, au comptant. (4555)

Etude de M^e DUGUET, notaire à Lyon, rue du Plat, n^o 2.

A VENDRE.

DEUX VASTES BATIMENS

de construction récente,
Aux portes de Grenoble,

Propres à des filatures, brasseries, etc., près d'un cours d'eau, et dans l'un desquels existe une belle fontaine ;

ET TERRAIN ATTENANT

De 125 ares de superficie et complanté de mûriers âgés de six ans.

On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, à Lyon, à MM. Gibet et Plisson, commissaires, rue de Jarente, n. 5, et à M^e Duguët et Laforest. (9555)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.

Marie-Christine, de la force de 180 chevaux, partira le 9.

François-Premier, de la force de 160 chevaux, partira le 19.

Mongibello, de la force de 250 chevaux, partira le 29.

Le *Lombardo* est provisoirement sous pavillon toscan. Les voyages de l'*Herculanum* et du *Lombardo* étant périodiques, tous les 20 jours, l'itinéraire fixé pour le mois de novembre établit celui des autres mois. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs à Marseille. (7275)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

METHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1^{er}, à Lyon. (8865)

MALADIES SECRÈTES.

Trattement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTHIAUX. (8403)

Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées.

BAS LE PERDRIEL

CONTRE LES VARICES,

Engorgements, entorses, etc., élastiques, commodes,

sans œillets ni lacets, compression ferme, régulière et continue. — A Paris, faubourg Montmartre, 78, et à Lyon, chez MM. Vernet et Lardet. (4658—7429)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, notaire, aux Brotteaux, cours Bourbon, 2.

VENTE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

D'UN FONDS DE CAFÉ

Situé aux Brotteaux, dans une position très-avantageuse.

Cette vente aura lieu le lundi vingt-trois décembre 1844, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Régipas, notaire audit lieu, auquel on peut s'adresser pour connaître les conditions de la vente. (9879)

ÉTUDE DE M^e DEPLACÉ, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

A VENDRE.

1^o UNE MAISON située à Lyon, quai Fulchiron, d'un revenu de 3,000 f. ;
2^o PLUSIEURS PROPRIÉTÉS RURALES aux environs de Lyon.

S'adresser audit M^e Deplacé, chargé du placement de nombreux capitaux par hypothèque. (9967)

GAZ ASTRAL.

Le propriétaire, pour faire profiter de cet éclairage toutes les classes de la société, a réduit le prix à 1 f. le litre.

Ses magasins sont place du Concert, 9, et place Montazet, 1.

On trouvera dans ces deux magasins un choix varié de lampes et appareils destinés à cet éclairage. (2627)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position de corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires MM. GOLAY père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (1455)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine. D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 5 fr. et de 1 fr. 50 c., avec prospectus, à la pharmacie Macous, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.
Rue Poulallerie, 19.